



Les Entreprises d'insertion

Reconnaître l'apport des organisations externes

Comité aviseur-Jeunes d'Emploi-Québec

Avis

25 octobre 1999
Québec 
Emploi-Québec

Recherches et rédaction

Nicolas Poirier-Quesnel, coordonnateur du Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec

Présentation du Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec

Le Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec est un organisme composé de 26 regroupements nationaux de jeunes représentatifs et reconnus dans leurs milieux, ayant comme mission commune la promotion et l'appui au développement des jeunes de moins de 30 ans. L'action du Comité aviseur-jeunes vise à renforcer les interventions d'Emploi-Québec et des partenaires du marché du travail québécois en ce qui a trait aux diverses problématiques d'emploi vécues par les jeunes du Québec.

Notre mandat

Le Comité a la responsabilité de définir les problématiques vécues par les jeunes dans leurs démarches d'intégration, de réintégration et de maintien en emploi. Pour ce faire, il participe et collabore à l'établissement des priorités d'actions ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des modes d'intervention utilisés par Emploi-Québec. Les avis et les recommandations du Comité aviseur-jeunes sont publics et accessibles. Ils sont le fruit de la réflexion et de la concertation des nombreux regroupements qui le composent.

Nos principes directeurs

- La responsabilité
- La représentativité
- L'autonomie

Liste des membres du Comité Aviseur-jeunes d'Emploi-Québec

- Association des centres locaux de développement du Québec (**ACLDQ**) *membre non-votant*
- Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec (**ACE**)
- Association des clubs de recherches d'emploi du Québec (**ACREQ**)
- Association des services spécialisés de main-d'oeuvre (**RSSMO**)
- Comité conjoint jeunes de l'alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées et de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (**AQRIPH-COPHAN**)
- Comité des jeunes de la Centrale des syndicats du Québec (**CJ-CSQ**)
- Collectif des entreprises d'insertion du Québec (**CEIQ**)
- Comité national des jeunes de la Confédération des syndicats nationaux (**CNJ-CSN**)
- Commission jeunesse d'Alliance Québec (**CJ-AQ**)
- Conseil permanent de la jeunesse (**CPJ**)
- Emploi-Québec *membre non-votant*
- Fédération de la relève agricole du Québec (**FRAQ**)
- Fédération des médecins résidents du Québec (**FMRQ**)
- Fédération étudiante collégiale du Québec (**FECQ**)
- Fédération étudiante universitaire du Québec (**FEUQ**)
- Fondation des services d'emploi pour les jeunes anglophones du Québec
- Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire (**FCQMS**)
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (**FTQ**)
- Génération Emploi
- Jeunesse ouvrière chrétienne nationale du Québec (**JOCNQ**)
- Place aux jeunes national Inc.
- Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec (**RJGAQ**)
- Regroupement québécois des coopérateurs et coopératrices du travail (**RQCCT**)
- Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité (**RQuODE**)
- Réseau des Carrefours Jeunesse-emploi du Québec (**RCJE**)
- Secrétariat à la jeunesse *membre non-votant*

Table des matières

Introduction.....	
P.5	
Le modèle des entreprises d'insertion.....	
P.5	
Les conditions de réussite des entreprises d'insertion.....	
P.6	
Recommandations.....	P.8
Conclusion.....	P.9
Bibliographie.....	
P.10	

Introduction

Le comité aviseur-Jeunes (CAJ) s'interroge quant à la priorité accordée par Emploi-Québec et le ministère de la Solidarité et de l'emploi à l'application du cadre de reconnaissance et de financement des entreprises d'insertion. Sensibilisé aux actions et au travail de ces entreprises d'insertion, les membres du CAJ doutent de la volonté du gouvernement de mener à terme les engagements pris dans le Plan d'action Jeunesse 1998-2001 et ce, à la veille du Sommet du Québec et de la Jeunesse.

Les transformations du marché du travail, les mutations technologiques et l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi, affectent grandement l'insertion des jeunes sur le marché du travail. En matière d'emploi ceux-ci font face à des défis de taille. Désormais pour s'impliquer activement dans leur collectivité, les jeunes ont besoin d'outils qui favorisent leur insertion sociale et professionnelle.

L'une des conséquences du sous-financement d'Emploi-Québec est la diminution des subventions accordées aux ressources externes comme les entreprises d'insertion et la remise en cause du partenariat entre ces organisations et le gouvernement. Soulignons que le partenariat est à la base des politiques de main-d'oeuvre québécoises.

Le modèle des entreprises d'insertion

Les entreprises d'insertion ont comme mission de travailler à l'insertion sociale et professionnelle de personnes exclues rencontrant des difficultés particulières. Pour se faire, les entreprises d'insertion offrent une formule d'insertion aux personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi une gamme de services intégrés qui leur permettent de réussir leur insertion sur le marché du travail. Ainsi, les entreprises d'insertion offrent des démarches de formation en situation de travail réel qui sont accompagnées d'un encadrement psychosocial. Les entreprises d'insertion aident donc les jeunes à se mobiliser et à travailler à leur insertion en emploi.

Les conditions de réussite des entreprises d'insertion

Le Comité est en outre d'avis que le gouvernement, lorsqu'il tente d'intervenir en matière de jeunesse, doit rester centré sur les besoins prioritaires et réalités de cette dernière. En effet, depuis de trop nombreuses années, les organismes communautaires sont aux prises avec des problèmes de sous-financement, qui poussent certains d'entre eux à cesser d'offrir des services à la population ou encore à fermer définitivement leurs portes. Nous croyons ainsi que le gouvernement doit mettre sur pied une véritable politique de financement et de reconnaissance pour les organismes comme les entreprises d'insertion qui participent aux initiatives jeunesse lorsqu'elles existent de les respecter. Cette dernière doit être élaborée en collaboration avec les divers groupes visés par sa mise en application.¹

Dans le cas des entreprises d'insertion, plusieurs éléments nous portent à croire que le gouvernement a manqué à certains de ses engagements contenus dans le Plan d'action Jeunesse et dans le mémoire du Cadre de reconnaissance et de financement des entreprises d'insertion. Voici certains de ces éléments:

- La fermeture depuis le 27 août 1999 de l'entreprise d'insertion *Tandem-Côté Sud* dans le Bas-St-Laurent qui oeuvre auprès des jeunes de 18 à 35 ans; seule entreprise d'insertion dans la région. Cette fermeture est la conséquence du manque de financement de la part d'Emploi-Québec et des Centres Locaux d'emploi.
- Le non respect du Cadre de reconnaissance et de financement des entreprises d'insertion en Montérégie auprès de l'école entreprise Surbois (de Valleyfield). Ainsi, les jeunes de cette entreprise d'insertion ne bénéficieront plus du *statut de salarié*; un des sept (7) critères fondamentaux de définition des entreprises d'insertion adoptés par le ministère.

¹ Comité aviseur-Jeunes d'Emploi-Québec, *Le plan d'action jeunesse du gouvernement du Québec: Offrir aux jeunes le pouvoir d'exercer pleinement leur citoyenneté*, août 1998, p. 10.

À la lumière de ces informations, les membres du Comité aviseur-Jeunes constatent que les actions visant à soutenir les entreprises d'insertion et à reconnaître leur expertise sont remises en question. Selon les données financières et de clientèles déposées pour l'étude des crédits 1999-2000, les budgets disponibles sont insuffisants pour respecter l'objectif du ministère de la Solidarité sociale de créer au moins dix (10) nouvelles entreprises d'insertion pour 1999-2000.

Les membres du CAJ cherchent à savoir la raison de ce sous-financement compte-tenu que le gouvernement du Québec dans son Plan d'action Jeunesse 1998-2001 engageait des crédits de 31M\$ par année pour soutenir des initiatives jeunesse dont les entreprises d'insertion.

Pour le Comité aviseur-Jeunes, les conditions de réussite des entreprises d'insertion passent notamment par le respect des engagements financiers que le gouvernement a pris dans le Plan d'action jeunesse et dans le mémoire du cadre de reconnaissance et de financement des entreprises d'insertion.

En agissant de la sorte, le gouvernement du Québec et ses ministères concernés s'assureraient de consolider les mesures d'insertion et de formation pour les jeunes. Des mesures disponibles " sur le terrain " ont déjà fait leurs preuves, il importe de les soutenir. La reconnaissance de l'expertise des ressources externes est nécessaire pour assurer le fonctionnement des politiques de main-d'oeuvre au Québec. Cette reconnaissance serait aussi une bonne façon de démontrer que le secteur de l'économie sociale, auquel participent les entreprises d'insertion, contribue déjà à la création d'emploi et à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Alors qu'on met sur pied des nouveaux projets destinés aux jeunes désireux d'entreprendre une démarche d'insertion sociale et d'intégration à l'emploi, des ressources déjà existantes comme l'entreprise d'insertion Tandem-Côté Sud du Bas St-Laurent et l'École entreprise Surbois de Valleyfield, voient leur promesse gouvernementale d'aide financière non respectée et leur expertise non reconnue. Les membres du Comité aviseur-Jeunes s'inquiète de cette situation.

Recommandations

Le Comité aviseur-Jeunes est d'avis que le gouvernement du Québec doit respecter ses engagements pris dans le Plan d'action jeunesse 1998-2001 et dans son Cadre de reconnaissance et de financement des entreprises d'insertion afin de rétablir le statut de salarié aux jeunes de l'école entreprise Surbois et pour remettre sur pied la seule entreprise d'insertion dans le Bas St-Laurent.

Le Comité aviseur-Jeunes recommande que le gouvernement du Québec réitère ses engagements de reconnaissance des organismes qui existent sur le terrain et qui ont fait leur preuve et qui offrent des mesures d'insertion et de formation auprès des jeunes.

Conclusion

Le cas de l'entreprise d'insertion Tandem-Côté Sud du Bas St-Laurent qui ferme ses portes puis celui de l'école d'insertion Surbois de Valleyfield démontrent qu'encore une fois se sont les jeunes qui subissent la crise budgétaire à Emploi-Québec. Pour les membres du Comité aviseur-Jeunes cette situation est inacceptable et suggère que le gouvernement doit tenir ses engagements vis-à-vis les initiatives jeunesse comme les entreprises d'insertion qui existent déjà dans les régions et dont l'expertise n'est plus à confirmer.

Bibliographie

- Comité aviseur-Jeunes d'Emploi-Québec, *Le plan d'action jeunesse du gouvernement du Québec: Offrir aux jeunes le pouvoir d'exercer pleinement leur citoyenneté*, août 1998, p. 10.
- Collectif des entreprises d'insertion, *Quelques rappels des principaux engagements gouvernementaux à l'égard de la lutte au chômage, de la lutte à l'exclusion sociale et à l'égard des entreprises d'insertion*, document de travail, octobre 1999, 6 pages
-
- Secrétariat à la jeunesse et ministère des relations avec les citoyens, , *Plan Jeunesse Québec: plan d'action gouvernemental 1998-2001*, juin 1998.